



Obtention du titre de sejour

Par **caro75**, le **01/03/2011 à 12:29**

Bonjour,

je suis étudiant étranger de nationalité camerounaise. j'ai donc un titre de séjour étudiant. sauf que ma copine, en situation irrégulière, vient de m'annoncer qu'elle est enceinte d'un mois. je suis déboussolé sachant sa situation juridique, il sera difficile pour nous et l'enfant de vivre. car, parallèlement à mes études, j'ai un job à temps partiel. avez vous des solutions juridiques qui lui permettraient d'être en situation régulière? laquelle situation lui permettra de trouver du travail pour qu'ensemble, on puisse subvenir au besoin de l'enfant. merci de m'aider.

cordialement.

ps: je signale que ma copine est en France depuis 10 mois.

Par **laurelyz2002**, le **01/03/2011 à 12:52**

Bonjour,

Il ya moyen de te faire un message privé? Sans l'encourager, j'ai une solution pas catholique, donc...

Autrement par voie légale, j'ai bien peur que vous soyez dans un cul de sac. Car légalement elle ne peut rien obtenir en ayant un enfant avec un citoyen non membre de l'UE.

Etudiant étranger : s'il t'est possible de changer de statut par voie normale ou en t'arrangeant avec les agences de sécurité qui aiment bien recruter nos frères noirs. Il suffit que tu aies un minimum de 1500€ de salaire, tu peux passer au statut de salarié mais ce n'est pas garanti. j'en connais plein qui l'ont fait.

Car à mon avis ce qui pourrait vous sauver serait que tu changes de statut et que tu fasses un regroupement familial.

Ben, je me lance: la voie pas "loyale" à toi de voir est que tu fasses reconnaître ton enfant par une personne de nationalité française (un membre de ta famille par exemple ou autre)